



52 Elizabeth II
A.D. 2003
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

2nd Session, 37th Parliament

2^e session, 37^e législature

N^o 80

Wednesday, October 1, 2003

Le mercredi 1^{er} octobre 2003

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable DANIEL HAYS, Speaker

L'honorable DANIEL HAYS, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk
 Angus
 Atkins
 Austin
 Bacon
 Baker
 Banks
 Beaudoin
 Biron
 Buchanan
 Callbeck
 Carney
 Carstairs
 Chalifoux
 Chaput
 Cools
 Corbin
 Cordy
 Day
 De Bané
 Doody
 Downe
 Eyton
 Finnerty
 Furey
 Gauthier
 Gill
 Grafstein
 Graham
 Gustafson

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

*Adams
 Andreychuk
 Angus
 Atkins
 Austin
 Bacon
 Baker
 Banks
 Beaudoin
 Biron
 Buchanan
 Callbeck
 Carney
 Carstairs
 Chalifoux
 Chaput
 *Comeau
 *Cook
 Cools
 Corbin
 Cordy
 Day
 De Bané
 *Di Nino
 Doody
 Downe
 Eyton
 Finnerty
 *Fraser
 Furey
 Gauthier
 Gill
 Grafstein
 Graham

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Harb
 Hays
 Jaffer
 Joyal
 Kelleher
 Kenny
 Keon
 Kinsella
 Kolber
 Kroft
 Lapointe
 Lavigne
 Lawson
 LeBreton
 Léger
 Losier-Cool
 Lynch-Staunton
 Mahovlich
 Massicotte
 Meighen
 Milne
 Moore
 Morin
 Murray
 Nolin
 Plamondon
 Poulin (Charette)
 Prud'homme
 Ringuette
 Rivest
 Robichaud
 Roche
 Rompkey
 St. Germain
 Smith
 Sparrow
 Stollery
 Stratton
 Tkachuk
 Trenholme Counsell
 Watt
 Wiebe

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Léger
 Losier-Cool
 Lynch-Staunton
 Mahovlich
 Massicotte
 Meighen
 Milne
 Moore
 Morin
 Murray
 Nolin
 *Oliver
 *Pearson
 *Pépin
 *Phalen
 Plamondon
 Poulin (Charette)
 Prud'homme
 Ringuette
 Rivest
 Robichaud
 Roche
 Rompkey
 St. Germain
 Smith
 Sparrow
 *Spivak
 Stollery
 Stratton
 Tkachuk
 Trenholme Counsell
 Watt
 Wiebe

PRAYERS

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Watt tabled the following:

Article entitled: *Man Survives Polar Bear Attack*, published in the *NewsNorth* on September 8, 2003 (English text).—Sessional Paper No. 2/37-680S.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

TABLING OF DOCUMENTS

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Hays tabled the following:

Report of the Parliamentary Delegation, led by the Speaker of the Senate, which travelled to India from November 17 to 23, 2002.—Sessional Paper No. 2/37-681S.

PRESENTATION OF REPORTS FROM STANDING OR SPECIAL COMMITTEES

The Honourable Senator Losier-Cool, Chair of the Standing Senate Committee on Official Languages, tabled its Fourth Report (Interim) entitled: *Official Languages: 2002-2003 Perspective*.—Sessional Paper No. 2/37-682S.

The Honourable Senator Losier-Cool, moved, seconded by the Honourable Senator Bacon, that the Report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

BILLS

Consideration of the Message from the House of Commons concerning Bill C-10B, An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals).

The Honourable Senator Carstairs, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C.:

That, with respect to the House of Commons Message to the Senate dated September 29, 2003 regarding Bill C-10B:

- (i) the Senate do not insist on its amendment numbered 2;
- (ii) the Senate do not insist on its modified version of amendment numbered 3 to which the House of Commons disagreed;
- (iii) the Senate do not insist on its modified version of amendment numbered 4, but it do concur in the amendment made by the House of Commons to amendment numbered 4; and

That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House accordingly.

PRIÈRE

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Watt dépose sur le Bureau ce qui suit :

Article intitulé *Man Survives Polar Bear Attack*, publié dans le *NewsNorth* le 8 septembre 2003 (texte anglais).—Document parlementaire n° 2/37-680S.

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hays dépose sur le Bureau ce qui suit :

Rapport de la délégation parlementaire dirigée par le Président du Sénat, qui s'est rendue en Inde du 17 au 23 novembre 2002.—Document parlementaire n° 2/37-681S.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS PERMANENTS OU SPÉCIAUX

L'honorable sénateur Losier-Cool, présidente du Comité sénatorial permanent des langues officielles, dépose le quatrième rapport (provisoire) de ce Comité intitulé *Langues officielles : point de vue 2002-2003*.—Document parlementaire n° 2/37-682S.

L'honorable sénateur Losier-Cool propose, appuyée par l'honorable sénateur Bacon, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

PROJETS DE LOI

Étude du message de la Chambre des communes au sujet du projet de loi C-10B, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux).

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Robichaud, C.P.,

Que, en ce qui concerne le message envoyé au Sénat par la Chambre des communes en date du 29 septembre 2003, concernant le projet de loi C-10B,

- (i) le Sénat n'insiste pas sur son amendement numéro 2;
- (ii) le Sénat n'insiste pas sur sa version modifiée de l'amendement numéro 3 que la Chambre des communes a rejeté;
- (iii) le Sénat n'insiste pas sur sa version modifiée de l'amendement numéro 4 mais agrée l'amendement fait par la Chambre des communes à l'amendement numéro 4; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

A Point of Order was raised as to the acceptability of the motion.

Debate.

SPEAKER'S RULING

We normally put matters before the chamber by way of motion. The fact that the motion urges a conclusion on the Senate does not mean that the Senate will reach that conclusion. Accordingly, I see no problem procedurally in beginning the debate on the message by way of motion. I do not believe I require time to consider this point of order.

I draw to the attention of honourable senators our Hansard of June 10 of this year, at page 915, where we received a message on this same bill. We proceeded to debate that message by way of motion. Accordingly, I rule that it is appropriate to consider again our response to the message from the House of Commons by way of motion.

The Senate proceeded to the debate on the motion of the Honourable Senator Carstairs, P.C., seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C.

After debate,

A Point of Order was raised as to the acceptability of the motion.

Debate.

SPEAKER'S RULING

In effect, Senator Cools is making the point that the only way to deal with this matter would be to follow the *procedures* that she described from Beauchesne's, fifth edition, which relate to conferences. This is not a new matter to us in this place. We have established practices; I am not sure of the date of the fifth edition, but we are using the sixth edition of Beauchesne's at the present time, and I would like to use that as the authority. I think it is important, given the matter raised by the Honourable Senator Cools, to read the relevant provisions in Beauchesne's sixth edition. I am quoting at page 216, paragraph 743:

When the House of Commons does not agree to the Senate amendments, it adopts a motion which states reasons for its disagreement. This is communicated to the Senate by a written Message. If the Senators persist in their amendments, they send a Message informing the House of this fact. The House may adopt the amendments, or return them to the Senate with a further Message.

I emphasize these next words.

This may occur a number of times.

I will end there and let honourable senators read it for themselves.

I will quote as well from another text that we use — Marleau and Montpetit — quoting from the only edition that has been published to my knowledge, at page 675, under the heading, "Passage of Senate amendments (if any) by the House of

Un rappel au Règlement est soulevé concernant la recevabilité de la motion.

Débat.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Nous présentons habituellement les questions au Sénat sous forme de motions. Le fait que cette motion presse le Sénat de parvenir à une conclusion ne signifie pas que le Sénat parviendra effectivement à une conclusion. Je ne vois donc pas d'inconvénient en matière de procédure à débiter le débat sur le message par voie de motion. Je ne crois pas avoir besoin de temps pour examiner ce rappel au Règlement.

J'attire l'attention des honorables sénateurs sur le hansard du 10 juin de cette année, page 915, qui indique que nous avons reçu un message sur le même projet de loi. Nous avons alors débattu ce message au moyen d'une motion. J'estime donc qu'il convient d'examiner de nouveau la réponse que nous donnerons au message reçu de la Chambre des communes au moyen d'une motion.

Le Sénat aborde le débat sur la motion de l'honorable sénateur Carstairs, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Robichaud, C.P.

Après débat,

Un rappel au Règlement est soulevé concernant la recevabilité de la motion.

Débat.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

De fait, selon madame le sénateur Cools, la seule façon de régler cette affaire est de suivre la *procédure* des conférences, procédure qu'elle a décrite en se fondant sur la cinquième édition du Beauchesne. Ce n'est pas la première fois que nous examinons cette question au Sénat. Nous avons établi des pratiques. Je ne sais pas au juste la date de la cinquième édition, mais nous utilisons actuellement la sixième édition, et j'aimerais m'y référer. Vu la question soulevée par le sénateur Cools, je juge important de lire les passages pertinents de la sixième édition du Beauchesne. Voici le commentaire 743 qui se trouve à la page 224 :

Lorsque la Chambre des communes refuse d'accepter les amendements du Sénat, elle adopte une motion déclarant les raisons de son refus et la fait parvenir sous forme de message au Sénat. Si les sénateurs insistent sur leurs amendements, ils envoient un message à la Chambre pour l'en informer. La Chambre peut accepter les amendements ou les renvoyer au Sénat avec un nouveau message.

J'insiste sur les mots qui suivent :

Le projet de loi peut aller et venir ainsi plusieurs fois.

Je vais m'arrêter là et laisser les honorables sénateurs poursuivre eux-mêmes la lecture de ce commentaire.

Je veux également citer un autre texte dont nous nous servons, Marleau-Montpetit, dans la seule édition jamais publiée à ma connaissance. Il s'agit de la page 675, sous le titre « Adoption par les Communes des amendements du Sénat (le cas échéant) ». Au

Commons.” In the last paragraph, before the heading “Conference Between the Houses,” it states:

It —

— the Senate —

— may decide to accept the decision of the House, to reject that decision and insist that its amendments be maintained, or to amend what the House has proposed. Regardless of what the Senate decides, it sends another message to the House to inform it of the decision. Communication between the two Houses goes on in this way until they ultimately agree on a text.

There are provisions for conferencing that are available to the two Houses. However, there is also the procedure available to the two Houses that we are following: that is, sending messages back and forth until such time as we agree.

Accordingly, I find nothing out of order with the way in which we are proceeding, particularly nothing in the sense that the only alternative to us now would be to use our conferencing procedures.

As to the question of notice, Senator Kinsella’s reading of the rule is correct. This matter could have proceeded yesterday; there is no notice required. We are proceeding today. I rule that the debate can continue.

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Carstairs, P.C., seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C.:

That, with respect to the House of Commons Message to the Senate dated September 29, 2003 regarding Bill C-10B:

- (i) the Senate do not insist on its amendment numbered 2;
- (ii) the Senate do not insist on its modified version of amendment numbered 3 to which the House of Commons disagreed;
- (iii) the Senate do not insist on its modified version of amendment numbered 4, but it do concur in the amendment made by the House of Commons to amendment numbered 4; and

That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House accordingly.

After debate,

The Honourable Senator Beaudoin moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

dernier paragraphe, avant le titre « Conférence entre les chambres », on peut lire ce qui suit :

Il...

— le Sénat —

... peut décider soit d’accepter la décision de la Chambre, soit de la refuser en insistant pour maintenir ses amendements, soit encore de modifier ce que la Chambre a proposé. Peu importe la décision du Sénat, il transmet un autre message à la Chambre pour l’en informer. Cette communication entre les deux Chambres se continue jusqu’au moment où, finalement, elles arrivent à s’entendre sur un même texte.

Les deux Chambres peuvent recourir à des dispositions concernant la tenue de conférences. Toutefois, elles peuvent aussi adopter la procédure que nous suivons, c’est-à-dire échanger des messages jusqu’à ce qu’elles puissent s’entendre.

Par conséquent, notre façon de procéder n’a rien qui soit contraire au Règlement, surtout que la seule autre façon de procéder consisterait à recourir à la procédure des conférences.

Quant à la question de l’avis, le sénateur Kinsella a correctement interprété le Règlement. La question aurait pu être réglée hier, aucun avis n’étant nécessaire. Nous poursuivons aujourd’hui. Je déclare que le débat peut continuer.

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l’honorable sénateur Carstairs, C.P., appuyée par l’honorable sénateur Robichaud, C.P.,

Que, en ce qui concerne le message envoyé au Sénat par la Chambre des communes en date du 29 septembre 2003, concernant le projet de loi C-10B,

- (i) le Sénat n’insiste pas sur son amendement numéro 2;
- (ii) le Sénat n’insiste pas sur sa version modifiée de l’amendement numéro 3 que la Chambre des communes a rejeté;
- (iii) le Sénat n’insiste pas sur sa version modifiée de l’amendement numéro 4 mais agrée l’amendement fait par la Chambre des communes à l’amendement numéro 4; et

Qu’un message soit transmis à la Chambre des communes pour l’en informer.

Après débat,

L’honorable sénateur Beaudoin propose, appuyé par l’honorable sénateur Nolin, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Day, seconded by the Honourable Senator Harb, for the third reading of Bill C-25, An Act to modernize employment and labour relations in the public service and to amend the Financial Administration Act and the Canadian Centre for Management Development Act and to make consequential amendments to other Acts,

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Beaudoin, seconded by the Honourable Senator Comeau, that the Bill be not now read a third time but that it be amended in clause 12, on page 126, by replacing lines 8 to 12 with the following:

“30. (1) Appointments by the Commission to or from within the public service shall be free from political influence and shall be made on the basis of merit by competition or by such other process of personnel selection designed to establish the relative merit of candidates as the Commission considers is in the best interests of the public service.

(1.1) Despite subsection (1), an appointment may be made on the basis of individual merit in the circumstances prescribed by the regulations of the Commission.

(2) An appointment is made on the basis of individual”.

After debate,

The Honourable Senator Kinsella moved, seconded by the Honourable Senator Keon, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 3 was called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Ordered, That all remaining Orders be postponed until the next sitting.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Report of the Minister of Justice entitled “Applications for Ministerial Review — Miscarriages of Justice” for the year 2003, pursuant to the *Criminal Code*, S.C. 2002, c. 13, s. 71.—Sessional Paper No. 2/37-668.

Reports of the Law Commission of Commission for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/37-669.

Reprise du débat sur la motion de l’honorable sénateur Day, appuyée par l’honorable sénateur Harb, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-25, Loi modernisant le régime de l’emploi et des relations de travail dans la fonction publique, modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur le Centre canadien de gestion et apportant des modifications corrélatives à d’autres lois;

Et sur la motion d’amendement de l’honorable sénateur Beaudoin, appuyée par l’honorable sénateur Comeau, que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu’il soit modifié, à l’article 12, à la page 126, par substitution, aux lignes 9 à 13, de ce qui suit :

« 30. (1) Les nominations — internes ou externes — à la fonction publique par la Commission sont indépendantes de toute influence politique, sont fondées sur le mérite et sont faites par concours ou par tout autre mode de sélection du personnel permettant d’établir le mérite relatif des candidats qui, de l’avis de celle-ci, sert les intérêts de la fonction publique.

(1.1) Malgré le paragraphe (1), une nomination peut être fondée sur le mérite individuel dans les circonstances prévues par règlement de la Commission.

(2) Une nomination est fondée sur le mérite individuel ».

Après débat,

L’honorable sénateur Kinsella propose, appuyé par l’honorable sénateur Keon, que la suite du débat sur la motion d’amendement soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’article n° 3 est appelé et différé à la prochaine séance.

MOTIONS

L’article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

L’article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Ordonné : Que tous les articles qui restent à l’ordre du jour soient différés à la prochaine séance.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÈMENT AU PARAGRAPHE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapport du ministère de la Justice intitulé « Demandes de révision auprès du ministre — erreurs judiciaires » pour l’année 2003, conformément au *Code criminel*, L.C. 2002, ch. 13, art. 71.—Document parlementaire n° 2/37-668.

Rapports de la Commission du droit du Canada pour l’exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur l’accès à l’information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/37-669.

Report of the National Capital Commission for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 2/37-670.

Report of the Canadian Museum of Civilization for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 2/37-671.

Report of the Canadian Museum of Nature for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 2/37-672.

Report of the National Gallery of Canada for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 2/37-673.

Report of the Canada Science and Technology Museum for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 2/37-674.

Report of the National DNA Data Bank of Canada for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *DNA Identification Act*, S.C. 2000, c. 10, s. 12.—Sessional Paper No. 2/37-675.

Report of the Canada Lands Company Limited for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 2/37-676.

Report of the Queens Quay West Land Corporation for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 2/37-677.

Report of the President of the Treasury Board for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 2/37-678.

Report of the Canadian International Development Agency for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/37-679.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 3:32 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

Rapport de la Commission de la capitale nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Document parlementaire n° 2/37-670.

Rapport du Musée canadien des civilisations pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Document parlementaire n° 2/37-671.

Rapport du Musée canadien de la nature pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Document parlementaire n° 2/37-672.

Rapport du Musée des beaux-arts du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Document parlementaire n° 2/37-673.

Rapport du Musée des sciences et de la technologie du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Document parlementaire n° 2/37-674.

Rapport de la Banque nationale de données génétiques du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*, L.C. 2000, ch. 10, art. 12.—Document parlementaire n° 2/37-675.

Rapport de la Société immobilière du Canada Limitée pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Document parlementaire n° 2/37-676.

Rapport de la Queens Quay West Land Corporation pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Document parlementaire n° 2/37-677.

Rapport de la présidente du Conseil du Trésor pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Document parlementaire n° 2/37-678.

Rapports de l'Agence canadienne de développement international pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/37-679.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 15 h 32 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on National Finance

The name of the Honourable Senator Ferretti Barth substituted for that of the Honourable Senator Banks (*October 1*).

Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament

The name of the Honourable Senator Cordy substituted for that of the Honourable Senator Cook (*October 1*).

Modifications de la composition des comités conformément au paragraphe 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent des finances nationales

Le nom de l'honorable sénateur Ferretti Barth substitué à celui de l'honorable sénateur Banks (*1^{er} octobre*).

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

Le nom de l'honorable sénateur Cordy substitué à celui de l'honorable sénateur Cook (*1^{er} octobre*).



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5